

ABONNEMENT.

Saumur: 30 fr.
6 mois: 16
12 mois: 8
Poste: 35 fr.
6 mois: 18
12 mois: 10

On s'abonne:

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur le poste,
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne: 20 c.
Réclames: 30
Faits divers: 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

SAUMUR, 9 OCTOBRE 1884.

LA CRISE AGRICOLE

AVIS AUX ÉLECTEURS

S'il y a encore, dans le pays, nombre de fanatiques ou d'ignorants pour ne pas reconnaître tout le mal causé par cette République ruinée, la foule de ceux qui le sentent s'accroître de jour en jour. Après avoir blessé les âmes dans une région où elle pensait n'avoir rien à redouter des colères qu'elle provoquait, elle commence à irriter les cœurs dans cette masse profonde où elle s'appuyait sur son savoir quels préjugés; elle avait attaqué les idées en haut, elle lèse maintenant les intérêts en bas.

La misère sévit de plus en plus dans les grandes villes, le commerce chôme; l'industrie déperit. Si, aux yeux de l'observateur impartial, le tort n'en est pas à la République seule, que fait-elle du moins pour remédier à cette souffrance? Rien, rien que noircir du papier pour l'enquête qui se continue plus ou moins nonchalamment au Palais-Bourbon, rien que jeter l'argent de la France dans les expéditions lointaines, et restreindre les travaux sur les chantiers de l'État; rien qu'aggraver le gêne du public par la pénurie du Trésor; rien que favoriser par ses erreurs et par ses propres déceptions la défiance générale, celle de l'ouvrier lui-même comme celle du rentier et du propriétaire.

L'état de l'agriculture est lamentable. Eh bien! qu'est-ce que la République a fait pour ces « ruraux », dont ces orgueilleux démocrates méprisaient tant en 1870 les droits civiques et dont ils se sont évertués à capter plus tard les suffrages en flattant chez eux le goût égalitaire? Qu'est-ce qu'ils doivent, les « ruraux », à cette République qui se proclame fastueusement la « République des paysans » et qui leur refuse son assistance, soit qu'il faille alléger la charge

de l'impôt foncier et diminuer tel ou tel tarif pour le transport de leurs denrées, soit qu'il faille les défendre à la frontière, par des droits compensateurs, contre la concurrence de l'étranger qui envahit leurs marchés: Même en ce moment, après un été si propice, le cultivateur, qui n'a pour toute richesse que ses céréales avec ses bestiaux, reste désespéré devant la grange où déborde son abondante moisson: ce beau blé, c'est à un prix avili qu'il sera forcé de le vendre à côté du blé importé de l'Inde ou de l'Amérique. Quoi d'étonnant s'il quitte pour la ville des champs qui, tout productifs qu'ils puissent être, ne le payent plus de ses sacrifices et de ses soins? La terre n'est pas plus ingrate aujourd'hui qu'hier pour le bon cultivateur; c'est l'État qui est ingrat pour lui; c'est la République, laquelle République veut bien qu'il jouisse de son égalité politique, en face de son voisin, tandis qu'elle lui dénie, en face de l'étranger, cette égalité économique sans laquelle il ne peut plus vivre.

L'agriculture française n'avait jamais été dans un tel péril. Aux plus tristes époques de notre histoire, quand les pires fléaux dévastaient nos campagnes, le métier d'agriculteur, encore cher à notre race, redevenait bien vite rémunérateur. C'était pour la France comme une force inépuisable. Cette force, malheur à notre pays le jour où elle lui manquerait!

Or, il est visible que, depuis plusieurs années, elle s'affaiblit de plus en plus, et qu'elle menace de tarir. Si nos gouvernants s'obstinent, selon la doctrine de leur parti, à ne pas lui accorder les droits compensateurs qu'elle réclame, nous aurons bientôt, dans vingt ou trente départements, le spectacle de ces quatre cents fermes abandonnées dans celui de l'Aisne.

Il est vrai que certains républicains, émus du mécontentement qui gronde parmi les ruraux, sont en train de signaler à M. Jules Ferry comme à M. Méline ce qu'ils appellent « le péril agricole », ce qu'ils pourraient appeler leur péril électoral. Nos amis n'oublieront pas que, depuis les doléances

dont M. Estancelin était l'éloquent et clairvoyant interprète, le 29 mars 1879, dans l'assemblée générale qu'il présidait à Paris, jusqu'à celles que M. B. Saint-Marc Girardin, le 8 septembre de cette année, a su rendre si expressives dans le discours qu'il a prononcé au Comice de Saint-Germain-les-Belles, ce sont les conservateurs qui ont été les premiers champions de l'agriculture malheureuse, les plus courageux et les plus persévérants. Il importe qu'à la veille des élections sénatoriales, ils en gardent bien, dans le pays, l'honneur tout entier, en redoublant d'énergie et d'activité au service d'une cause qui est si spécialement la leur, et que les républicains tentent un peu tard de s'approprier.

AUGUSTE BOUCHER.

Chronique générale.

Il paraît que c'est chose décidée, M. Hérisson abandonne le pouvoir.

M. Jules Ferry, désireux sans doute d'être agréable à M. Rouvier, président de la commission du budget, lui a offert la succession du ministre du commerce.

En politique républicaine, il faut chercher dans l'intérêt personnel la cause des événements qui se produisent. Si donc M. Ferry appelle à lui M. Rouvier, c'est pour le seul motif qu'il reconnaît à M. Rouvier des influences parlementaires suffisantes pour le ménager. M. Rouvier est jeune encore, il est né en 1842, et la situation de président de la Commission du budget en fait un personnage important.

Il n'y a plus qu'à régler l'avenir de M. Hérisson, auquel une compensation est indispensable. On parle de la vice-présidence du Conseil d'État, mais rien n'est décidé.

On lit dans la France:

« L'entrée de M. Rouvier au ministère du commerce et des colonies est définitivement décidée. »

» M. Hérisson a été pressenti hier à ce sujet.

» Le décret portant nomination de M. Rouvier sera très-probablement signé samedi prochain en conseil des ministres. »

Le budget normal du gouvernement de M. Ferry se traduit ainsi:

Diminution forcée et continue des recettes par suite de l'excès des charges publiques.

Augmentation forcée et continue des dépenses par suite des expéditions lointaines et des dépenses électorales.

Déficit au budget extraordinaire, c'est-à-dire nécessité d'un emprunt qui charge d'autant le budget annuel.

Déficit annuel d'au moins 80 à 400 millions; d'où la nécessité de nouveaux impôts.

Sans doute le gouvernement n'avouera jamais ces résultats. Il les cachera, les dissimulera par quelque évaluation fantaisiste, par quelque coup d'escamotage budgétaire; mais il léguera forcément à la législature prochaine un gros déficit à combler et la nécessité immédiate d'augmenter les impôts.

Entendez-le bien, citoyens contribuables; dès maintenant, la politique de M. Ferry et de sa majorité rend nécessaire la création de nouveaux impôts. Et plus ce gouvernement durera, plus ces nouveaux impôts, qu'il faudra créer, seront nombreux et pesants.

Quel est le journal qui publie cet acte d'accusations si net et si accablant pour la République? Est-ce un journal réactionnaire?

Non. C'est la Lanterne.

Il y aura du bruit au Palais-de-Justice de Paris à la rentrée, et les chroniqueurs judiciaires auront à glaner.

Le nombre des instances en divorce dépasse aujourd'hui dix-huit cents.

Pour le divorce, les hommes ont presque la majorité.

Pour la conversion des jugements de sé-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

L'ABBÉ CONSTANTIN

PAR LUDOVIC HALÉVY

— Eh bien! moi, je veux tout vous dire, s'écria Jean, vaincu par son émotion. Aussi bien vaut-il mieux que vous sachiez tout. Vous restez ici, vous, vous retourneriez au château... vous la reverrez, elle!

— Qui... elle? — Bettina! — Bettina! — Je l'adore, mon parrain, je l'adore! — O mon pauvre enfant!

— Pardonnez-moi de vous parler de ces choses... mais je vous les dis comme je les dirais à mon père. Et puis... je n'ai jamais pu en parler à personne, et cela m'étouffait... Oui, c'est une folle qui peu à peu s'est emparée de moi, malgré moi, car vous comprenez bien... Mon Dieu! c'est ici que j'ai commencé à l'aimer. Vous savez, quand elle est venue avec sa sœur... les petits rouleaux de mille francs... ses cheveux qui se sont défaits... et le soir, le mois de Marie?... Puis il m'a été permis de la voir librement, familièrement... et vous-

même, sans cesse, vous me parliez d'elle, vous me vantiez sa douceur, sa bonté. Que de fois vous m'avez dit qu'il n'y avait rien de meilleur au monde!

— Et je le pensais... et je le pense encore... et personne ici ne la connaît mieux que moi, car je suis le seul à l'avoir vue chez les pauvres. Si tu savais, dans nos tournées, le matin, elle est si tendre et si brave! Ni la misère ni la souffrance ne la rebutent... Mais j'ai tort de te dire tout cela...

— Non, non, je ne veux plus la revoir, mais je veux bien entendre parler d'elle.

— Tu ne rencontreras pas dans la vie, Jean, de femme meilleure et qui ait des sentiments plus élevés. A tel point, qu'un jour, — elle m'avait emmené dans une voiture découverte qui était pleine de joujoux, — elle portait ces joujoux à une petite fille malade, et en les lui donnant, pour la faire rire, cette petite, pour l'amuser, elle lui parlait si gentiment que je pensais à toi et que je me disais, je m'en souviens maintenant: « Ah! si elle était pauvre! »

— Oui, si elle était pauvre! mais elle ne l'est pas!

— Oh! non... Enfin, que veux-tu, mon pauvre enfant! si ça te fait du mal de la voir, de vivre près d'elle, comme il faut, avant tout, que tu ne souffres pas... va-t'en, c'est cela, va-t'en... Et cependant... et cependant...

Le vieux prêtre devint songeur, laissa tomber sa tête dans ses mains et resta, pendant quelques instants, silencieux; puis il continua:

— Et cependant, Jean, sais-tu à quoi je pense? Je l'ai beaucoup vue, M^{lle} Bettina, depuis son arrivée à Longueval. Eh bien! je réfléchis, — cela ne m'étonnait pas alors, cela me semblait si naturel que l'on s'intéressât à toi, — mais enfin, elle parlait de toi, toujours, oui, toujours.

— De moi?

— Oui, et de ton père, et de ta mère. Elle était curieuse de savoir comment tu vivais, elle me demandait de lui expliquer ce que c'était que l'existence d'un soldat, d'un vrai soldat aimant son métier et le faisant en conscience. C'est extraordinaire, depuis que tu m'as dit cela, il se fait dans ma tête tout un travail de souvenirs. Mille petites choses se groupent, se rapprochent... Ainsi, elle est revenue du Havre avant-hier à trois heures. Eh bien! une heure après son arrivée, elle était ici. Et c'est de toi, tout de suite, qu'elle m'a parlé. Elle m'a demandé si tu m'avais écrit, si tu n'avais pas été malade, quand tu arriverais, à quelle heure, si le régiment passerait par le village.

— Il est inutile, mon parrain, de rechercher tous ces souvenirs.

— Non, cela n'est pas inutile... Elle paraissait si contente, si heureuse même, de penser qu'elle allait te revoir! Ce dîner de ce soir, elle s'en faisait une

fête... Elle devait te présenter à son beau-frère, qui est arrivé. Il n'y a personne en ce moment au château, pas un seul invité. Elle insistait beaucoup sur ce point, — et je me rappelle sa dernière phrase, — elle était là, sur le seuil de la porte: « Nous ne serons que cinq, m'a-t-elle dit, vous et M. Jean, ma sœur, mon beau-frère et moi ». Et elle a ajouté, en riant: « Un vrai dîner de famille. » C'est sur ce mot qu'elle est partie, qu'elle s'est sauvée presque. Un vrai dîner de famille! Sais-tu ce que je crois, Jean, le sais-tu?

— Il ne faut pas croire cela, mon parrain, il ne faut pas...

— Jean, je crois qu'elle t'aime!

— Et moi aussi, je le crois!

— Toi aussi!

— Quand je l'ai quittée, il y a vingt jours, elle était si agitée, si émue! Elle me voyait triste et malheureux. Elle ne voulait pas me laisser partir. C'était sur le perron du château. J'ai dû m'enfuir... oui... m'enfuir. J'allais parler, éclater, tout lui dire. Après avoir fait une cinquantaine de pas, je me suis arrêté, je me suis retourné. Elle ne pouvait plus me voir. J'étais en pleine nuit. Mais je la voyais, moi. Elle était restée, là, immobile, les épaules et les bras nus, sous la pluie, regardant du côté par où j'étais parti. Peut-être suis-je fou de penser que... Peut-être n'était-ce qu'un sentiment de pitié. Mais non, c'était autre chose que de la

paration de corps en jugements de divorce, les demandes émanent surtout des femmes.

Au lieu de répondre aux plaintes de l'agriculture, on va supprimer 2,500,000 fr. du budget de ce ministère. On retranchera notamment, du moins la commission du budget le propose, une partie de la garantie d'intérêt fournie par l'Etat aux Compagnies de certains travaux d'irrigation dans le Midi.

LA MISÈRE NATIONALE.

Le *Soleil* se sert de documents publiés par un de nos confrères des départements, l'*Avenir de Seine-et-Oise*, pour faire de la situation de l'impôt un exposé aussi exact, hélas ! qu'attristant.

Sur quatre-vingt-treize communes dont se compose l'arrondissement de Corbeil, le nombre des communes dont l'impôt foncier est doublé est de quarante, presque moitié, et l'arrondissement de Corbeil n'est pas un phénomène en ce genre. Le *Soleil* pourrait trouver de nombreux exemples à l'appui de sa thèse dans l'Aisne, la Sarthe, la Mayenne, l'Eure, la Seine-Inférieure, etc., etc. La République à bon marché conduit fatalement la France à la ruine. Si ce bon marché dure encore quelques années, la richesse nationale sera devenue la misère nationale.

AFFAIRE SAINT-NICOLAS-DES-CHAMPS.

Hier, ainsi que nous l'avons annoncé, M. le curé de Saint-Nicolas-des-Champs a été reçu par M. Poubelle.

D'après les on-dit de la préfecture, que nous n'enregistrons que sous toutes réserves, le préfet, appréciant enfin les conséquences de sa campagne anti-religieuse, s'abstiendrait pour quelques jours au moins de toute tentative d'agression.

Il laisserait place ouverte aux négociations.

Malgré cela, à l'audience d'hier, M. Poubelle a présenté un déclinatoire d'incompétence, et le président des référés a renvoyé l'instance du conseil de fabrique de l'église Saint-Nicolas-des-Champs à l'audience publique du tribunal civil, pour le vendredi 47.

D'autre part, on annonce également pour vendredi, au Conseil municipal, une interpellation de la minorité conservatrice.

Mis en demeure de répondre devant le Conseil, M. Poubelle se trouvera dans l'obligation de faire connaître ses intentions.

Quoi qu'il puisse dire et faire cependant, il ne parviendra pas à atténuer la responsabilité qui lui incombe pour les actes scandaleux et sacrilèges qu'il a provoqués à l'église Saint-Nicolas-des-Champs.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 8 octobre.

Il se produit une certaine amélioration sur les cours des rentes. Le marché des valeurs a beaucoup de peine à se relever.

Le 3 0/0 est à 78.22 1/2, l'amortissable à 79.60,

le 4 1/2 à 108.90. — La Banque de France cote 5,020.

L'action du Crédit Foncier est mieux tenue à 1,310 fr.

Le mouvement des achats conserve de l'activité sur les obligations Foncières et Communales. Les obligations à lots 1879 et 1880 ont conservé leurs cours précédents : c'est surtout aux époques où les valeurs de spéculation subissent de violents assauts que l'épargne montre de l'attachement pour les valeurs de tout repos.

Les obligations nouvelles mêmes, qui vont être émises le 14 courant, commencent à être l'objet de transactions très-importantes. Cela dispenserait de toute appréciation sur le succès de cette brillante opération, qui est assurée d'un succès, comme on n'en aura vu depuis longtemps. Qu'il nous suffise de dire que les souscriptions anticipées acquièrent chaque jour un développement considérable.

La Banque de Paris finit à 710, le Crédit Industriel et Commercial à 680, la Banque d'Escompte à 518.75, la Société Générale à 460.

Comme on devait s'y attendre, la souscription aux 21,160 obligations Ouest-Algérien 3 0/0 (garanties par l'Etat) a pleinement réussi. Le titre offre d'assez grands avantages pour justifier le bon accueil qui leur a été fait. On commente vivement en Bourse la note que nous avons donnée sur la situation de la Foncière Lyonnaise dans la Ligurie.

Le Crédit Lyonnais est, comme chacun sait, le principal actionnaire de cette société. Aussi craint-on que les cours soient atteints par l'appel de fonds qui sera infailliblement fait sur les actions de la Foncière Lyonnaise.

La Banque ottomane se traite à 570, le Turc à 7.77 1/2, l'Egypte à 308.75, le Suez à 1,870 avec 140,000 fr. de recettes pour hier.

Sur les Chemins, la faiblesse est plus marquée : le Nord à 1,620, le Lyon à 1,220, l'Orléans à 1,295, le Midi à 1,145, l'Est à 778.75, l'Ouest à 821.25.

Chronique militaire.

RÉSERVISTES ET TERRITORIAUX.

Voici les formalités que les réservistes et les territoriaux doivent remplir pour être à l'abri de punitions disciplinaires :

En ce qui concerne les officiers. — Ils ne doivent pas changer de « résidence » sans en faire la déclaration « verbale ou par écrit », à la gendarmerie du lieu où ils vont résider, afin d'obtenir du commandant de la brigade récépissé de la déclaration faite pour le changement de domicile. La déclaration doit être faite à la mairie de départ et à la mairie d'arrivée, ainsi qu'à la gendarmerie du lieu où il va se fixer.

Le réserviste qui change seulement de résidence est tenu de faire, dans le délai de deux mois, sa déclaration à la gendarmerie du lieu où il va résider. Lorsqu'un réserviste se déplace pour voyager, comme par exemple les voyageurs de commerce, il doit faire sa déclaration au commandant de la brigade de gendarmerie qu'il quitte.

A l'étranger, les déclarations de changement de résidence ou de déplacement pour voyager sont faites aux agents consulaires.

Dans les grands centres, les réservistes et les territoriaux sont astreints à donner avis à la gendarmerie de leur changement de logement.

Les réservistes doivent toujours être en possession de leur livret, ou, si celui-ci leur a été retiré, du récépissé qui leur a été délivré. Ils ne doivent, dans aucun cas, se dessaisir de l'une ou de l'autre de ces deux pièces.

égard, et cela suffit.

— Non, cela ne suffit pas. Avoir bonne opinion de soi-même, ce n'est pas assez ; il faut encore que cette bonne opinion soit partagée par les autres.

— Oh ! Jean, parmi ceux qui te connaissent, qui pourrait douter de toi ?

— Qui sait ?... Et puis il y a autre chose que cette question d'argent, autre chose de plus sérieux et de plus grave. Je ne suis pas le mari qui lui convient.

— Et quel autre plus digne que toi ?...

— Il ne s'agit pas de rechercher ce que je puis valoir, il s'agit de considérer ce qu'elle est et de considérer ce que je suis ; il s'agit de se demander ce que doit être sa vie et ce que doit être ma vie, à moi... Un jour, Paul, — vous savez, il a une façon un peu brutale de dire les choses... mais cela donne souvent à la pensée beaucoup de clarté, — il était question d'elle... Paul ne se doutait de rien... sans cela... il est bon... et n'aurait pas ainsi parlé. Eh bien ! il me disait : « Ce qu'il lui faut, c'est un mari qui soit bien à elle, tout à elle, un mari qui n'ait d'autre souci que de faire de son existence une fête perpétuelle, un mari enfin qui lui en donne pour son argent ». Vous me connaissez... Un tel mari, je ne peux pas, je ne dois pas l'être. Je suis soldat et veux rester soldat. Si les hasards de ma carrière m'envoient un jour en garnison dans quelque trou des Alpes

LES VOLONTAIRES.

Il résulte de l'enquête prescrite par le ministre de la guerre pour contrôler l'aptitude des volontaires d'un an libérables prochainement, que, sur 4,844, 341 seulement sont susceptibles d'être nommés sous-lieutenants de réserve ; 554 pourront faire des sous-officiers, les autres n'ont pas une capacité supérieure au grade de caporal.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

Société des Steeple-Chases de France

CROSS - COUNTRY

Steeple-Chases

A VERRIE-SAUMUR

(Maine-et-Loire).

L'hippodrome de Verrie est situé à 6 kil. de Saumur

20,000 FRANCS

DE PRIX

Offerts par la Société des STEEPLE-CHASES de France

Dimanche 26 octobre, à 4 heure.

PROGRAMME :

1^{re} Steeple-Chase Militaire

(1^{re} Série)

Un Objet d'art ou d'utilité militaire de la valeur de 3,000 fr. au premier ; un Objet d'art ou d'utilité militaire de la valeur de 4,000 fr. au second, pour officiers en activité de service, montant soit des chevaux d'armes, soit des chevaux appartenant à des officiers en activité de service, trois mois au moins avant l'époque de l'engagement et n'ayant jamais gagné une course publique à obstacles autre que les steeple-chases militaires. Poids commun : 75 kil. Les chevaux de pur sang porteront 5 kil. de surcharge. Tout gagnant d'un steeple-chase militaire de 1^{re} série portera 3 kil. de surcharge ; tout gagnant de deux steeple-chases portera 5 kil. Distance : 4,000 mètres environ. (Parcours n° 6 de l'hippodrome de Verrie-Saumur.)

Engagements jusqu'au mardi 24 octobre, avant midi, 4, rue Castiglione, à Paris.

NOTA. — Dans ce premier steeple-chase militaire de 1^{re} série, les chevaux appartenant à l'Ecole de cavalerie ne seront pas engagés.

2^e Steeple-Chase Militaire

(1^{re} Série)

Un Objet d'art ou d'utilité militaire de la valeur de 3,000 fr. au premier, un Objet d'art ou d'utilité militaire de la valeur de 4,000 fr. au second, pour officiers en activité de service, montant soit des chevaux d'armes, soit des chevaux appartenant à des

officiers en activité de service, trois mois au moins avant l'époque de l'engagement et n'ayant jamais gagné une course publique à obstacles autre que les steeple-chases militaires. Poids commun : 75 kil. Les chevaux de pur sang porteront 5 kil. de surcharge. Tout gagnant d'un steeple-chase militaire de 1^{re} série portera 3 kil. de surcharge ; tout gagnant de deux steeple-chases portera 5 kil. Distance : 4,000 mètres environ. (Parcours n° 6.)

Engagements jusqu'au mardi 24 octobre, avant midi, 4, rue Castiglione, à Paris.

Steeple-Chase Militaire (2^e Série)

Un Objet d'art ou d'utilité militaire de la valeur de 1,500 fr. au premier, un Objet d'art ou d'utilité militaire de la valeur de 500 fr. au second, pour officiers en activité de service, montant des chevaux d'armes inscrits sur les contrôles et livrés par les remises de l'Etat. Poids commun : cavalerie de réserve, 77 kil. ; cavalerie de ligne et artillerie, 75 kil. ; cavalerie légère, autres armes et service, 72 kil. Les chevaux de pur sang de cette catégorie à quelque arme qu'ils appartiennent porteront 77 kil. Tout gagnant d'un steeple-chase militaire de 2^e série portera 3 kil. de surcharge ; de deux steeple-chases, 5 kil. Distance : 3,000 mètres environ. (Parcours n° 3.)

Engagements jusqu'au mardi 24 octobre, avant midi, 4, rue Castiglione, à Paris.

Hunt Steeple-Chase

(Gentlemen riders)

3,000 fr., dont 2,000 fr. et les entrées au premier, 1,000 fr. au second, pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus, n'ayant pas couru depuis le 1^{er} janvier 1883 dans d'autres courses que les Hunt Steeple-Chases, Poles de Hacks et Steeple-Chases Militaires. Entrées : 100 fr. ; forfait 25 fr. Poids commun : 72 kil. Le gagnant d'un des Cross-Country, donnés par la Société des Steeple-Chases de France, portera 82 kil. Distance : 4,000 mètres environ. (Parcours n° 6.)

Engagements jusqu'au mardi 24 octobre, avant midi, 4, rue Castiglione, à Paris.

Steeple-Chase Handicap

5,000 fr., dont 3,500 fr. au premier, 4,000 fr. au second et 500 fr. au troisième, pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus. Entrée : 100 fr. ; forfait 25 fr. La moitié des entrées au premier, l'autre moitié au second. Tout gagnant après la publication des poids portera 3 kil. de surcharge. Les jockeys porteront 3 kil. de surcharge. Poids minimum du handicap : 63 kil. Distance : 6,000 mètres environ. (Parcours n° 8.)

Engagements jusqu'au mardi 14 octobre, avant midi, 4, rue Castiglione, à Paris.

Publication des poids le vendredi 17 octobre, à midi.

Steeple-Chase à réclamer

2,000 fr., pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus, à réclamer pour 3,000 fr. Entrée : 100 fr. ; forfait 25 fr. Le second doublera son entrée. Poids : 4 ans, 68 kil. ; 5

Jean, et allant droit à lui :

— Vous ?... s'écria-t-elle. Oh ! que je suis contente !

Il s'était levé... elle lui avait pris les deux mains, et s'adressant à l'abbé :

— Je vous demande pardon, monsieur le curé, si c'est à lui d'abord que je suis allée... Vous, je vous ai vu hier... et lui, pas depuis vingt grands jours, pas depuis certain soir où il est parti de la maison triste et souffrant.

Elle tenait toujours les mains de Jean. Il ne se sentait la force ni de faire un mouvement, ni de prononcer une parole.

— Et maintenant, continua Bettina, allez-vous mieux ? Non, pas encore... je le vois... encore triste... Ah ! comme j'ai bien fait de venir !... J'ai eu là une inspiration. Cependant, cela me gêne un peu, cela me gêne beaucoup de vous trouver ici. Vous comprendrez pourquoi lorsque vous saurez ce que je viens demander à votre parrain.

Elle abandonna les mains de Jean, et se tournant vers l'abbé :

— Je viens, monsieur le curé, vous prier de vouloir bien entendre ma confession... Oui, ma confession... Mais ne vous avisez pas de vous en aller, monsieur Jean. Je ferai ma confession publique... et ment. Je parlerai très-volontiers devant vous... et même, en y songeant, cela sera bien mieux ainsi. Asséyez-vous... voulez-vous ?

(A suivre.) LUDOVIC HALÉVY.

ans et au-dessus, 73 kil. Les gentlemen recevront 3kil. de décharge. Distance : 3,000 mètres environ. (Parcours n° 2.) Engagements jusqu'au mardi 14 octobre, avant midi, 1, rue Castiglione, à Paris.

Les engagements ainsi que toutes les déclarations de forfaits devront être adressés, par lettres cachetées et affranchies, à M. Gailliot, secrétaire de la Société des Steeple-Chases de France, 1, rue Castiglione, à Paris.

Seront admis à monter comme Gentlemen : les Membres permanents des Jockey-Club français, anglais, de Vienne et de Berlin ; du Cercle de la rue Royale ; du Sporting-Club ; du Cercle des Champs-Elysées ; du Cercle Agricole ; du Cercle de l'Union ; du Cercle des Chemins de fer et du Cercle de l'Union artistique ; les officiers de l'armée française en activité de service ; les officiers des Haras et les personnes admises par le Grand National Steeple-Chase Committee, en tout, toute personne admise par le Comité de la Société des Steeple-Chases de France suivant au scrutin secret.

Les Commissaires :

Prince de Sagan.
De la Haye-Jousselin.
A. de Montgomery.
Vicomte Beugnot.

Les Souscripteurs de Verrie-Saumur sont priés de leur cartes d'entrées ne sont pas valables pour cette réunion, qui est donnée par la Société des Steeple-Chases de France.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. MATHÉLIE, secrétaire du Cercle Saint-Hubert de Saumur.

LUNDI 27 OCTOBRE,

Grand Tir aux Pigeons.

Le train venant de Montreuil-Bellay à 5 heures 40 du soir a subi hier un retard de plus d'une heure ; il n'est entré en gare de Saumur qu'à 6 heures 50 minutes.

La rupture d'un boyau de la machine est la seule cause de ce retard. Cet accident s'est produit sur la ligne de Thouars, à 6 kilomètres de Montreuil.

Il n'y a eu aucun accident.

On nous demande à quel moment précis expire la durée d'un permis de chasse par rapport à la date de sa délivrance.

Voici la réponse à cette question qui a été résolue plusieurs fois devant les tribunaux :

Le jour de la délivrance n'est pas compté dans le délai d'une année auquel a été fixée la durée de ce permis. Par conséquent, le jour correspondant de l'année suivante doit être compris tout entier dans le délai.

Néanmoins, la délivrance d'un permis de chasse donne le droit de chasser le jour même où il a été délivré.

ANGERS CHEF-LIEU DE DIVISION MILITAIRE.

Nous apprenons de source certaine, dit le *Journal de Maine-et-Loire*, que l'état-major de la 18^e division d'infanterie et des 5^e, 6^e et 8^e subdivisions de la 9^e région, qui est à Tours, va être transféré à Angers.

La place d'Angers aura en plus de son effectif actuel :

Un général de division, un colonel ou lieutenant-colonel, chef d'état-major, deux capitaines d'état-major, dont un stagiaire ; un officier d'ordonnance du grade de lieutenant-colonel, quatre secrétaires, dont un sergent et un caporal ; six ordonnances du train des équipages militaires, dix chevaux de selle.

Nous lisons aussi dans le *Progrès militaire* :

Le quartier général de la 18^e division d'infanterie va être transféré de Tours à Angers. Dans la mesure du possible, on installera désormais les généraux de division dans des garnisons différentes de celles qui sont occupées par les commandants de corps d'armée.

M. le général Béziant, ancien commandant du génie en Algérie et en Tunisie, va, général Frémont à la tête de la 18^e division d'infanterie.

L'ECLIPSE DU 4 OCTOBRE.

A propos de l'éclipse de lune de samedi, on a essayé d'établir un rapprochement entre les cycles lunaires et la politique en France.

C'est en 1884 que ce cycle s'achève. Cette année, bien près de sa fin, doit-elle être marquée par quelque grand événement ? Ce ne serait pas impossible si l'on se rappelle ce qui s'est passé aux termes des cycles lunaires précédents, depuis un siècle.

Notez que ce n'est point une éclipse de lune ordinaire que celle que nous venons d'observer. La malheureuse a son histoire et son histoire est lamentable.

Elle revient à périodes fixes, au bout de 18 ans. — Son retour n'a jamais cessé d'être une date terrible dans notre histoire. En voici la preuve :

Il y a 18 ans, en 1866, c'était le Mexique et Sadoua !

18 ans auparavant, en 1848, c'était la Révolution de février et la 2^e République !

18 ans auparavant, en 1830, c'était la Révolution de juillet !

18 ans auparavant, en 1812, c'était le désastre de la campagne de Russie.

18 ans auparavant, en 1794, c'était l'épogée de la Terreur et puis Thermidor !

Et 18 ans en arrière, en 1776, Turgot et Malesherbes étaient chassés du ministère.

En vérité, voilà une éclipse bien effrayante, puisqu'elle ne revient jamais chez nous que pour assister, du haut du ciel, à de pareils événements.

Que nous apporte-t-elle en 1884 ?

Et s'il nous arrive encore quelque malheur, comment ne pas conclure que la Révolution française, ni le Progrès, ni la Science elle-même n'ont pu réussir à nous soustraire aux effets désastreux de ce cycle lunaire !

La *Nouvelle Presse* dont M. Granet, ancien préfet de la Vienne, est directeur, avait frété un ballon, à l'effet d'observer l'éclipse de lune qui s'est produite samedi soir.

Ce ballon, dirigé par M. Jovis et dans lequel étaient montés un rédacteur de la *Nouvelle Presse*, M. A. Thiers, et un rédacteur du *Petit Journal*, M. Jules Roux, était parti de Paris, à 7 h. 40 du soir.

Il est venu atterrir à Rossay, près de Loudun.

Voici le texte de la dépêche adressée par M. Jules Roux à son journal :

« Loudun, 5 octobre, midi 15.

» L'*Aréophile* a atterri ce matin, à deux heures, sur le territoire de la commune de Rossay, près de Loudun (Vienne).

» Montés au-dessus des nuages, nous avons observé l'éclipse pendant toute la durée du phénomène.

» Nous nous sommes tenus à une hauteur moyenne de 4,800 mètres et avons atteint la hauteur maxima de 2,500 mètres.

» Le froid était intense pendant le profilage du cône d'ombre.

» Après nous être orientés en vue de la terre, nous avons commencé notre descente à minuit et demi. Nous avons parfaitement reconnu la ville de Tours sur laquelle nous avons passé.

» L'atterrissage opéré dans le territoire de Rossay, nous nous sommes mis en quête d'un logement ; mais nous avons inutilement cherché une habitation dans notre voisinage ; alors, nous avons campé dans la nacelle jusqu'au jour. »

On lit dans le *Journal de la Vienne* :

« A en croire la *Gazette Loudunaise*, la feuille de Bazille, les agriculteurs sont des généreux. Ils ne savent que grogner. Jamais, dit la *Gazette*, vous n'entendez un cultivateur se déclarer satisfait. L'agriculture se plaint tout le temps, ajoute la petite feuille républicaine. Sa situation serait meilleure qu'elle se plaindrait encore.

» On n'a pas idée, en effet, de l'indiscrétion des cultivateurs. Leur travail ne les nourrit plus : ils vendent leurs produits à perte, et ils se plaignent ! Comme disait Gambetta : « Qu'est-ce qu'il leur faut donc » à ces animaux-là ! Qu'ils souffrent sans murmurer. Qu'ils meurent de faim, mais qu'ils se taisent, à moins que ce ne soit pour crier : Vive la République et vive Bazille ! »

CHATELLERAULT.

Lundi matin, on a trouvé mort, près de la voie ferrée, M. Aurioux, négociant, rue Gilbert, à Châtellerault.

La veille au soir, M. Aurioux, se sentant indisposé, était sorti pour prendre l'air ; mais il n'était pas rentré.

On suppose qu'il a succombé à une attaque d'apoplexie foudroyante.

On lit dans l'*Espérance du Peuple* :

« La Société des Chantiers de la Loire vient d'obtenir au concours la commande de deux machines d'avisos de 800 chevaux chacune, et d'une estacade métallique pour le Gabon. Les plans de ces travaux ont été faits par les ingénieurs de la Société.

» C'est une nouvelle que nous sommes heureux de porter à la connaissance de nos lecteurs. Elle montre que les bruits reproduits par la *Petite France* dont nous avons publié l'article, par mégarde, lundi dernier, sont ABSOLUMENT dénués de fondement. »

LES SŒURS DE CHARITÉ.

Par décret du 7 octobre, le Président de la République, sur la proposition du ministre de la guerre, a nommé dans la Légion d'Honneur :

Au grade de chevalier

M^{me} de Saint-Julien (Anne-Marie), supérieure des filles de charité de Saint-Vincent-de-Paul, supérieure de l'hôpital militaire de Marseille ; 30 ans de service à cet hôpital. A reçu, en 1865, du ministre de la guerre, à la suite de l'épidémie du choléra, une lettre de félicitations.

On lit à ce sujet dans le *Progrès militaire* :

« Depuis trente ans, bien des générations d'officiers ont tenu garnison à Marseille où y ont été hospitalisés en rentrant de campagne. Pas un militaire qui n'ait emporté de son séjour à l'hôpital militaire un souvenir ineffaçable du dévouement de la sœur supérieure de cet établissement.

» M^{me} de Saint-Julien s'est prodiguée, pendant la dernière épidémie cholérique, comme elle l'avait fait en 1865.

» Le gouvernement de la République s'est honoré en accordant la croix de la Légion d'Honneur à une femme qui représente si dignement, dans l'armée, l'ordre de Saint-Vincent-de-Paul. »

Par décret du 4 octobre, le Président de la République, sur la proposition du ministre de l'intérieur, a décerné des médailles d'honneur aux personnes qui ont fait preuve du plus courageux dévouement pendant l'épidémie cholérique.

Une médaille d'or 1^{re} classe a été décernée à :

M^{me} Maignon (Suzanne), en religion sœur Stéphanie, fille de la charité de l'ordre de Saint-Vincent-de-Paul à l'hôpital militaire de Marseille ; attachée à cet hôpital depuis 22 ans. N'a pas quitté un seul instant la salle des cholériques, à laquelle elle a été spécialement affectée.

CHRONIQUE THÉÂTRALE.

Théâtre de Saumur.

La saison d'opéra a été ouverte lundi, avec une salle comble, par une excellente représentation de *Si j'étais Roi*.

Nous avons été heureux de revoir M. Grandville qui, bien qu'indisposé, a cependant fait plaisir.

Les autres artistes ont conquis du premier coup la faveur du public.

Citons d'abord M^{lle} Dorian, une jeune et agréable première chanteuse dont le talent a été apprécié dans le rôle de Néméa.

M^{lle} Dupouy est une touchante Zélide : charmant minois, voix fraîche, bonne comédienne.

Une partie des honneurs de la soirée revient à M. Dechesne, très-remarquable baryton, de la race des Rougé et des Morlet ; il a reçu, à plusieurs reprises, des applaudissements mérités.

M. Neveu, une basse *di primo cartello* que nous aurons le plaisir d'entendre prochainement, n'a pu être jugé à sa valeur dans le rôle peu important de Kador.

Enfin, M. Noël Cadeau semble appelé à recueillir tous les suffrages dans l'emploi que tenait les deux dernières années M. Félix Constance.

L'auditoire a été très-satisfait de cette première soirée. Avec les artistes qui viennent de se faire connaître et ceux que nous con-

naissions déjà, le public saumurois peut compter, pendant la saison d'hiver, sur de brillantes représentations d'opéra.

LE « MAÎTRE DE FORGES ».

Mercredi prochain, 45 octobre, la compagnie des Tournées artistiques parisiennes donnera sur le théâtre de Saumur une seule et dernière représentation extraordinaire du *Maître de Forges*, le grand succès de M. Georges Ohnet, que notre public a tant applaudi il y a six mois.

L'interprétation de cette œuvre remarquable est parfaite de tous points.

Nous reparlerons de cette brillante soirée en perspective.

GRAND THÉÂTRE D'ANGERS.

On a donné, jeudi, le *Chalet* et la *Fille du Régiment* pour les débuts de M. Neveu, première basse : deux rôles de soldat, mais de genre bien différent. Notre compatriote — car M. Neveu est un enfant d'Angers — s'en est tiré avec honneur. Il a ce qu'il faut pour l'emploi : belle prestance, habitude de la scène, science du chant. On a dit de lui qu'il est au point culminant de son art. Nous avons eu à Angers d'excellentes basses ; M. Neveu comptera dans le nombre. Dimanche, dans les *Mousquetaires de la Reine*, M. Neveu, (capitaine Roland) n'a pas été moins heureux. Le public lui a fait fête. Nous avions donc raison de dire, la semaine dernière, que cet artiste compléterait dignement le quatuor lyrique. Mentionnons aussi M^{lle} Dupouy, première dugazon, et M. N. Cadeau, ténor léger, qui ont fait preuve de qualités sérieuses dans l'une et l'autre pièce.

Samedi, on a joué la *Mascotte*, musique de M. Audran, pièce assez légère pour qu'il soit inutile de rien ajouter à l'effet cherché. Les exagérations du comique ne valent rien ; si encore elles étaient toutes spirituelles ! La *Mascotte* contient cependant de fort jolies choses, entre autres un duo, au second acte, dans lequel le baryton, M. Dechesne, et M^{lle} Dupouy, rivalisent de grâce et de brio.

(Union de l'Ouest.)

Grand-Théâtre d'Angers.

Jeudi 9 octobre.

Le *Songe d'une nuit d'été*, opéra-comique en 3 actes, musique d'Ambroise Thomas.

LE RHUME le plus opiniâtre est guéri rapidement et sans frais en avalant 2 capsules Guyot à chaque repas. AUTREFOIS ces capsules étaient noires et désagréables à avaler ; AUJOURD'HUI elles sont blanches et ressemblent à un bonbon ; sur chaque capsule est imprimée la signature E. Guyot. Exiger sur l'étiquette la signature Guyot en trois couleurs et l'adresse, 19, rue Jacob, Paris. Les enfants et les personnes qui ne peuvent avaler ces capsules feront usage de la pâte Regnaud, la meilleure des pâtes pectorales, 1 fr. 50 la boîte ; 0,75 c. la 1/2 boîte.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux, des hôpitaux de Paris « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

Le Mardi 14 Octobre 1884

SOUSCRIPTION

A

600,000 OBLIGATIONS COMMUNALES DE 500 3 0/0

AVEC LOTS

Remboursables en 56 ans au plus tard PRIX D'ÉMISSION : 435 FR.

Payables : 20 fr. en souscrivant le 14 octobre 1884

15 — à la délivrance des titres, du 15 au 30 novembre.

50 — du 15 au 28 février 1885.

50 — du 15 au 30 août 1885.

50 — du 15 au 28 février 1886.

75 — du 15 au 30 août 1886.

75 — du 15 au 28 février 1887.

100 — du 6 au 14 août 1887.

Total 435 fr. sans faculté d'anticipation.

LOTS :

1,200,000 francs par an. 6 tirages : les 5 février, 5 avril, 5 juin, 5 août, 5 octobre, 5 décembre. A chaque tirage :

1 obligation remboursable par 100.000 fr.
 1 — — — — — 25.000 fr.
 6 — — — — — 30.000 fr.
 5,000 francs, soit..... 30.000 fr.
 45 obligations remboursables par 1,000 francs, soit..... 45.000 fr.
 53 lots par tirage pour..... 200.000 fr.
 Les libérations anticipées ne sont pas admises actuellement; la Société se réserve de les autoriser ultérieurement, suivant ses besoins.
 Les versements successifs sur les obligations seront reçus au Crédit Foncier de France, chez les Trésoriers généraux et chez les Receveurs particuliers des finances. Les intérêts sont payables au Crédit Foncier de France; chez les Trésoriers généraux et les Receveurs des finances.
 La répartition sera faite du 15 au 30 novembre 1884.

La souscription sera ouverte le mardi 14 octobre.
A PARIS :
 Au Crédit Foncier de France, rue des Capucines, 19;
 Au Comptoir d'Escompte de Paris, rue Bergère, 14;

A la Banque de Paris et des Pays-Bas, rue d'Antin, 3;
 A la Société Générale, rue de Provence, 54, et dans ses bureaux de quartier;
 Au Crédit Lyonnais, boulevard des Italiens, 19, et dans ses bureaux de quartier;
 Au Crédit industriel et commercial, rue la Victoire, 72, et dans ses bureaux de quartier;
 A la Société des Dépôts et Comptes courants, place de l'Opéra, 2;
 A la Banque d'Escompte de Paris, place Vendôme, 2;
 Au Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, 8, place Vendôme, à Paris; — et à Alger, Oran, Constantine et Bône;
 A la Compagnie Foncière de France, rue Saint-Honoré, 366.

DANS LES DÉPARTEMENTS :
 Chez MM. les Trésoriers-Payeurs généraux;
 Chez MM. les Receveurs particuliers des Finances;
 Chez MM. les Directeurs des Succursales du Crédit Foncier;
 Dans les Agences et Succursales des Sociétés ci-dessus indiquées.

A L'ÉTRANGER :
 Dans les Agences et Succursales des mêmes Sociétés.
 La souscription sera close le même jour à 5 heures.

On peut souscrire dès à présent par correspondance, en envoyant sous pli recommandé 20 francs par obligation demandée.
 Toutefois, les souscriptions par correspondance ne sont admises que pour 2 obligations et au-dessus. Les souscriptions par liste ne sont pas admises.

Emission du CRÉDIT FONCIER
SOUSCRIPTION SANS FRAIS
IRRÉDUCTIBILITÉ accordée AUX CINQ MILLE premières Obligations demandées.
 Adresser **20 Francs** par Titre souscrit à **La Banque EDOUARD BLÉE**, directeur de LA BOURSE, 47, rue Le Pelletier, PARIS.

LE JEUNE AGE ILLUSTRÉ
Journal des Enfants
 Paraissant tous les samedis, sous la direction de M^{lle} LERIDA GROFFROY.

Sommaire du n° 197 (samedi 4 octobre 1884)
 Théophile, par Elisa Frank. — Courrier des enfants : Les mille barques du Nil, par A. Brébion. — La chevelure de Bérénice, par M. Dubois. — Les secrets de l'industrie dévoilés aux enfants : la morue, par M. Melchior. — Causerie littéraire : le Mistral, par Th. Brismontier. — Paroles d'un mi-diction et locutions proverbiales : Origine des comme Baptiste, par M. Nicolle. — Heures de loisir, par Pr. Étienne.

COUVERTURE : Annonces.
ABONNEMENT : pour la France, un an 10 fr., six mois 6 fr. — Bureaux : 76, rue des Saints-Pères, Paris.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Étude de M^e Ch. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES
 Le vendredi 10 octobre 1884, à 1 heure après midi,
 A Saumur, salle des Ventes, rue d'Orléans, n° 55.

Il sera vendu :
 Batterie de cuisine, vaisselle; verrerie, bouteilles d'eaux minérales, selle française, brides, molletières, descentes de lit en peaux, garde-robe pour homme;
 Armoires, chaises, tables, buffets, comptoirs, bois de lit, guéridon acajou, table à jeu, métier à tapisserie, machines à coudre, table de toilette;
 Matelas, couvertures, linge de corps et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus 10 pour cent applicables aux frais.
 Le commissaire-priseur,
 (747) Ch. MILLION.

Étude de M^e CHICOTEAU, notaire à Loudun.

A VENDRE

A L'ADJUDICATION,
 Le 14 octobre 1884, à midi,
 En l'étude,
 Le Tiers indivis en Nu-Propriété de :
 1° 5 actions de la Banque de France;
 2° 6,802 fr. de rente 3 0/0, sur l'État;
 3° 2,290 fr. de rente 4 1/2 0/0, sur l'État;
 4° Et une

BELLE MAISON

Située à Loudun, rue Porte-Saint-Nicolas, 22.
 L'usufruitière est âgée de 57 ans.
 S'adresser, pour renseignements, à M^e CHICOTEAU, dépositaire du cahier des charges. (731)

A VENDRE

A L'AMIABLE,
MAISON
 Sise à Saumur (Croix-Verte)

Très-comfortable, deux jardins, pièce d'eau.
 Jouissance de suite. — Facilités de paiement.
 S'adresser à M. SERISIER, négociant, 3, rue Beaurepaire. (709)

Étude de M^e ANTHEAUME, notaire à Chouzé-sur-Loire.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,
 Le dimanche 26 octobre 1884, à midi,
 En la salle de la mairie de Chouzé,
 UNE
BELLE MAISON NEUVE
 Servant d'HOTEL
 Située en face la gare des marchandises de Port-Boulet (ligne de Tours à Nantes).

Vastes dépendances, pièce d'eau poissonneuse. Clientèle assurée.
 On peut traiter à l'amiable avant l'adjudication.
 S'adresser à M^e ANTHEAUME, notaire.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1885.

LE MAGASIN

Occupé actuellement par M. MOURAUX, Grande-Rue, n° 1.
 S'adresser chez M. LARDÉ, dans la même maison. (611)

A VENDRE

POUR CAUSE DE DÉPART,
TROIS CHEVAUX
 De selle et d'Attelage,
 Avec garantie.
 S'adresser chez M. RAIMBAULT, maréchal, 40, rue de la Fidélité.

CONTENTIEUX, RECouvreMENTS

C. BONNIN

40, rue Saint-Nicolas, Saumur

Renseignements Commerciaux

ON DEMANDE une femme de chambre sachant coudre et repasser.
 S'adresser au bureau du journal.

Un homme sérieux demande un emploi comme comptable.
 S'adresser au bureau du journal.

Les personnes qui auraient affaire à la vicomtesse de CAQUERAY, sont priées d'écrire à M. DOUCÈDE, à la Salle, Montreuil-Bellay, ou à elle-même, Palais Millie-Christine, Nice. (733)

Étude de M^e ROGERON, notaire à Beaufort.

A VENDRE

Par adjudication,
 Le dimanche 12 octobre 1884, à 2 heures,
 En l'étude dudit notaire,
MAISON
 Au centre de la ville de Beaufort, place des Halles,
 Occupée depuis longues années par un bourrelier-sellier.
 Facilité de paiement.
 S'adresser audit M^e ROGERON.

A VENDRE

Un JARDIN, situé sur la route de Saint-Lambert, avec une MAISON, contenant deux chambres et un hangar.
 S'adresser à M^{me} veuve NANCEUX.

A LOUER

Premier ou deuxième étage, avec écurie à deux chevaux, remise et grenier à fourrage.
 S'adresser rue d'Orléans, 73.

A CÉDER

Un Fonds de Commerce
 D'ÉPICERIE, MERCERIE, ETC.,
 Situé aux Rosiers (Maine-et-Loire).
 S'adresser à M. MATIFAS, qui l'exploite actuellement. (732)

MANUFACTURE DE PIANOS et HARMONIUMS

LÉPICIER
 Rue de Montreuil, 119, Paris.
 26, RUE DE LA PRÉFECTURE, ANGERS.
 12 Médailles d'or et autres.

Tous les Pianos et Harmoniums LÉPICIER (pouvant être choisis soit à Paris, soit à Angers), ainsi que les pianos ERARD et PLEYEL, sont garantis, livrés franco à Saumur par la Maison LÉPICIER, et accordés gratuitement pendant deux ans.

Demander les catalogues à Paris ou à Angers. Envoi franco. — Tout piano acheté par correspondance, ou ne répondant pas aux garanties données, est repris ou échangé sans aucun frais pour l'acheteur.
 L'un des accordeurs de la maison, est en ce moment à Saumur. Adresser les demandes au bureau du journal.

Crédit à tout le Monde
 PAR
L'ÉPARGNE POPULAIRE

Maison de Vente à Crédit par Abonnement
 ADMINISTRATION ET MAGASINS
 3 et 5, Rue Plantagenet. — DEPOT, 4, Place Cupis, ANGERS
SUCCESSALE, 87, rue d'ORLÉANS, SAUMUR

La Maison de l'Épargne populaire est la seule qui délivre :

1 Bon de 20 fr. contre un versement de 5 fr. et 1 fr.	7 50	1	Par semaine jusqu'à parfait paiement.
1 — 30 — — — — —	10	1 50	
1 — 40 — — — — —	12 50	1 50	
1 — 50 — — — — —	15	2	
1 — 60 — — — — —	20	2 50	
1 — 80 — — — — —	25	3	
1 — 100 — — — — —	30	3 50	
1 — 120 — — — — —	35	4	
1 — 140 — — — — —	40	4 50	
1 — 160 — — — — —	45	4 50	
1 — 180 — — — — —	50	5	
1 — 200 — — — — —			

Pour une somme supérieure à 200 fr., les clients sont priés de s'adresser au siège de l'Administration, où il leur sera fait des conditions spéciales.

La Maison de l'Épargne populaire livre à l'abonnement, au même prix qu'au comptant, les Marchandises ci-après, savoir :
 Horlogerie, Bijouterie, Orfèvrerie, Glace, Meuble et Literie, Nouveauté, Toile, Draperie, Soierie, Confection pour hommes, dames et enfants, Chaussure, Chapellerie, Lingerie, Mode, Machine à coudre, Articles de Ménage, etc.

En un mot tout ce qui concerne le Ménage et la Toilete.
 NOTA. — Les employés chargés de faire la recette chez les clients sont munis d'une autorisation spéciale du Directeur de la Maison.

Médailles aux Expositions universelles de Lyon 1872, Paris 1875, 1887 et 1878, Londres 1862, Amsterdam 1883, Troyes 1883, etc.

BANDAGES HERNIAIRES
 à Vis de Pression ou d'Inclinaison, sans Sous-Cuisses
 DE MM. WICKHAM F^{rs}, D^{rs}, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.
 SOULAGEMENT RÉEL ET SOUVENT GUÉRISON
 Seul dépôt à Saumur chez M^{rs} V. Lardeux, coutelier-bandagiste.

AVIS

L'Usine à Gaz de Saumur se charge de faire toutes installations et fournitures d'appareils d'éclairage et de chauffage par le gaz, moyennant une location mensuelle, variant de 0 fr. 25 à 2 fr., suivant l'importance des objets loués, non compris le compteur. (732)

AUX ÉLÉGANTS
QUEMISERIE MODÈLE
M. MONTEL
 43, rue du Portail-Louis, 43.
 La maison se charge des RÉPARATIONS.

Saumur, imprimerie P. GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 8 OCTOBRE 1884.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.
3 %	78 10	78 15	Est	783 50	775	Obligations.			Gaz parisien	517	517
3 % amortissable	79 45	79 50	Paris-Lyon-Méditerranée	1230	1222 50	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	507	508	Est	362 50	363 50
3 % (nouveau)			Midi	1148 75	1145	— 1865, 4 %	516	516	Midi	371	370 50
4 1/2 %	103 75	104 20	Nord	1620	1615	— 1869, 3 %	406 75	407	Nord	378	377
4 1/2 % (nouveau)	108 80	108 90	Orléans	1297 50	1290	— 1871, 8 %	392	393 75	Orléans	379	378
Obligations du Trésor	507 25	507 25	Ouest	825	825	— 1875, 4 %	518	517	Ouest	378	377
Banque de France	5020	5045	Compagnie parisienne de Gaz	1517 50	1515	— 1876, 4 %	520	519 50	Paris-Lyon-Méditerranée	373	371
Comptoir d'Escompte	457 50	457 50	Canal de Suez	1870	1867 50	— 1877, 4 %	520	519 50	Paris-Bourbonnais	370	370 50
Société Générale	945	955	C. gén. Transatlantique	471 50	477 50	Bons de liquid. Ville de Paris	525	524 50	Canal de Suez	566	560
Crédit Lyonnais	543 75	545				Obligations communales 1879	442	443			
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1300	1300				Obligat. foncières 1879 3 %	447	447			
Crédit mobilier	275	280				Obligat. foncières 1883 3 %	351	351			